

I. N. A. O.	
CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES	
Consultation écrite du 7 février 2022	
Résultat de la consultation écrite	
2022-101 Consultation écrite	DATE : 18 février 2022

La Présidente du conseil des agréments et contrôles (CAC) a décidé, sur la base du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres du CAC pour recueillir leur avis sur trois dossiers.

Cette consultation écrite s'est déroulée du 7 au 17 février 2022. Les membres consultés étaient au nombre de 40 et il y a eu 25 réponses. Le quorum a donc été atteint.

Le premier dossier 2022-102 soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-AB-4. La décision « Dispositions de contrôle communes relatives à la certification selon le mode de production biologique » (INAO-DEC-CONT-AB-4) est un document opérationnel, qui remplace une grande partie des plans de contrôle des OC Bio, depuis le 1er janvier 2022. Les dispositions qui y figurent ont été élaborées et revues par le groupe de travail nommé par le CAC, puis ont reçu un avis favorable du CAC en sa réunion du 23 novembre 2021.

Lors de cette réunion du CAC, les membres ont également été informés que certains points de contrôles et manquements n'étaient pas encore intégrés dans ce texte et que ces éléments seraient présentés via une consultation écrite. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés aux DCC AB par le groupe de travail du CAC sur les DCC était jointe à l'envoi.

A la question 1: **« Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-AB-4 » ?**

Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :

Membres consultés : 40
Réponses reçues : 25
Suffrages exprimés : 25
FAVORABLES : 18
DEFAVORABLES : 1
ABSTENTIONS : 6
NUL 0

Le deuxième dossier 2022-103 soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-2 version 3 portant Dispositions de contrôle communes relatives à l'ensemble de la filière volailles fermières de chair Label Rouge. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi.

A la question 2: « **Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-2 version 3** » ?

Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :

Membres consultés :	40
Réponses reçues :	25
Suffrages exprimés :	25
FAVORABLES :	19
DEFAVORABLES :	1
ABSTENTIONS :	5
NUL	0

Le troisième dossier 2022-104 soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-9 portant Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des produits de charcuterie salaison pur porc Label Rouge. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi.

A la question: « **Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-9** » ?

Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :

Membres consultés :	40
Réponses reçues :	25
Suffrages exprimés :	25
FAVORABLES :	20
DEFAVORABLES :	0
ABSTENTIONS :	5
NUL	0